

Propriétaire qui donne congé - durée préavis locataire

Par **Wolf2019**, le **22/02/2017** à **19:15**

Bonjour à tous,

Et merci de me recevoir sur ce forum

Nous sommes 3 co-locataires, avec des baux individuels.
Notre propriétaire qui nous a très mal reçu avec des travaux d'agrandissement pendant plusieurs mois (ajout de 3 chambres) et autres mésaventures, nous a donné congé par Huissier afin que nous quittions les lieux pour reprise pour "habitation".

Il est seul et le logement dispose de 6 chambres. Sauf qu'avec nous dedans il ne peut en louer que 3. Bref il nous dégage pour louer le tout.

J'ai donc plusieurs questions.

Devant quitter les lieux pour fin mai, dois-je le tenir informé de mon départ avec un préavis? J'ai entendu dire, et l'huissier chez qui j'ai récupéré le courrier ce matin me l'a confirmé:

- ayant un congé donné par le propriétaire, je n'ai aucun préavis à respecter, juste les clés à lui remettre le jour de mon départ. Y a t il un texte de loi qui confirme ça? et sinon, comment dois-je procéder?

- le propriétaire nous dégageant pour un faux motif, est-ce intéressant de faire prouver que le logement sera reloué par la suite? Combien de temps doit-il rester dans le logement avant de le louer à nouveau?

Merci pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter sur ce sujet,

Bonne journée,

Flow

Par **Wolf2019**, le **23/02/2017** à **10:29**

Bonjour et merci pour votre réponse,

C'est une location meublée.

D'accord pour le fait de l'avertir, est-ce que je dois l'avertir 1 mois avant ou 2 jours avant c'est suffisant?

Merci encore,

Par **Wolf2019**, le **01/03/2017** à **15:01**

Génial! je n'avais pas vu le message

Merci de l'info!

Update:

Une de nos coloc part le 1er avril. Le propriétaire vient de m'appeler pour me demander si je l'autorise à relouer la chambre jusqu'à ce que moi je parte.

Je lui dis non. Il n'entend pas raison et crois qu'il a le droit de le faire.

Il me renvoi un message plus tard en me disant qu'effectivement c'est interdit et qu'il va donc lui revenir y vivre.

A-t-il le droit, ou doit il attendre que nous soyons tous partis?

Merci de votre retour,

Par **Wolf2019**, le **02/03/2017** à **11:12**

Dac, c'est bien dommage, mais si c'est la loi...

Merci encore pour tous ces renseignements,

Bonne journée,